

Fait à saint-Nazaire, le

49, rue Jean Jaurès T. 02 44 73 45 00 info@escalado.fr www.escalado.fr

## FICHE RENSEIGNEMENTS ET DE LIAISON SANITAIRE

2025-2026

NOM		
Prénom	Fille Garçon	
Date naissance	Lieu	
Ecole/collège	Classe	
T I Portable		
N° CAF	QF	
Représentant 1		
Nom - Prénom	H  F  Situation familiale	
Adresse		
Code postal	Ville Quartier	
T I Domicile	T I Portable	
Courriel		
Représentant 2		
Nom - Prénom	H  F  Situation familiale	······
Adresse		
Code postal	Ville Quartier	
T I Domicile	T I Portable	
Courriel		
Médecin traitant Nom Tél	Allergie(s)	
Habitude(s) alimentaire(s)	Maladie(s)	
Vaccin	Traitements spécifiques - observations	
DT Polio - Date rappel	PAI Oui Non	
de l'activité à prendre le cas échéant tou anesthésie partielle ou totale) rendue né - Autorisation du Droit à l'image - Autorisation de sortir seul(e) à la fin d'ur - Autorisation de communiquer mon nume	Oui  Non  Oui  Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui	
- Autorisation de participation à un groupe whatsapp (pour les plus de 13 ans) - Autorisation Escalado de consulter Caf Pro pour mettre à jour mon coefficient familial - Reconnaissance AEEH Oui Non		

Signature

## AUTORISATION DE RÉALISATION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDÉOGRAMMES CONCERNANT UNE PERSONNE MINEURE

Nous, soussignés:

Responsable légal 1 Responsable légal 2 Nom : Nom :

Prénom : Prénom : Demeurant à Demeurant à

autorisons

## escalado

Par l'intermédiaire d'un(e) de ses salariés(es) ou d'une personne habilitée par lui-même

à photographier ou à filmer

Période de la prise de vue : du ...... / ...... au ...... / ...... / ...... Dans le cadre des activités de l'animation jeunesse

## notre enfant mineur

Nom : Prénom : Demeurant à :

et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons escalado à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies ou les vidéogrammes pourront être exploités et utilisés directement par escalado ou être cédées à des tiers, dans des formats immatériels ou matériels, intégralement ou par extraits, en illustration du sujet déterminé par les présentes.

Les supports concernés peuvent être :

- Sites internet et intranet, blogs d'escalado, comptes et pages des réseaux sociaux d'escalado,
- Plaquettes, flyers, affiches, et tous supports de communication pour la promotion d'escalado,
- Expositions ou projections publiques,

Ces utilisations recouvrent l'éventuelle couverture médiatique des activités ou des expositions, (presse papier, télévisée, sites internet des médias...).

Cette autorisation est limitée dans le temps à deux années (année en cours et année suivante) à partir de la date de fin de la période de la prise de vue. La référence retenue est l'année scolaire.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou des vidéogrammes susceptible de porter atteinte à l'honneur, à la réputation de l'enfant, ou à celle de sa famille.

Les deux textes qui encadrent le droit à l'image sont l'article 9 du Code Civil et l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

escalado s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande.

Les signataires de cette autorisation disposent du droit de retrait des images concernant leur enfant. Cette demande doit être motivée et effectuée par écrit auprès d'escalado.

Nous, reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrons prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents.

Fait à Saint-Nazaire, le

Signature Responsable légal 1

Signature Responsable legal 2



